

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020114	Date d'inspection Le 26 avril 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Entramis 2020		Numéro de téléphone (506) 548-3124	
Adresse 963 rue Principale Beresford NB E8K 1M7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les médicaments sont sous clé et hors de portée des enfants.
- les rapports d'incident sont remplis et ajouté aux dossiers des enfants.
- Les pratiques d'évacuation des incendies sont pratiquées mensuellement.
- L'orientation des enfants est faite de façon constructive et positive.
- La documentation requise se retrouve dans le dossier du personnel.

Observation : Dès mon arrivée, les enfants terminaient de manger leurs collations. Il pleut dehors les enfants sont donc restés à l'intérieur et jouer des jeux libres; certains font de la pâte à modeler, d'autres se font la passe avec une balle de tennis, un groupe font des constructions avec des blocs legos et un dernier groupe font du dessin.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 avril 2022

Date

original signé par

Annie Guitard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 avril 2022

Date